



© www.AWF-TSB.org

# ENQUÊTE SUR LES IMPORTATIONS DE VIANDE CHEVALINE DEPUIS LE CONTINENT AMÉRICAIN

Dossier de presse



Février 2017



Depuis plusieurs années, les associations de protection animale suisse Tierschutzbund Zürich (TSB) et allemande Animal Welfare Foundation (AWF) publient des enquêtes dénonçant les dessous du commerce et de la production de la viande chevaline importée d'Amérique du Nord et d'Amérique du Sud en Europe.

Chevaux blessés et laissés sans soins, trafics de chevaux volés (Argentine) et de chevaux introduits en contrebande (Uruguay), encadrement réglementaire des transports très insuffisant ou inexistant, pratiques d'abattage inacceptables... La liste des souffrances est longue. Or, **au moins les deux-tiers de la viande chevaline consommée en France provient d'importations**, notamment du continent américain.

En s'associant à TSB et AWF, WELFARM et l'Association en faveur de l'abattage des animaux dans la dignité (AFAAD) souhaitent dénoncer la situation dramatique des chevaux objets du commerce international de viande de cheval.

- › Nous demandons instamment **aux importateurs, aux enseignes de la grande distribution ainsi qu'aux boucheries traditionnelles de cesser tout approvisionnement en viande chevaline ne répondant pas aux normes européennes de protection animale.**

Au vu des conclusions des dernières enquêtes menées en Amérique sur les chevaux dont la viande est importée en Europe, il est ainsi préférable de cesser immédiatement toute importation en provenance du Canada et d'Amérique latine ou, au minimum, de réaliser au plus vite des audits et des contrôles inopinés auprès des fournisseurs et de leurs intermédiaires, pour vérifier que leurs exigences et pratiques en matière de protection des animaux d'élevage sont conformes aux standards européens.

- › Nous demandons également que **l'étiquetage sur l'origine de la viande chevaline soit rendu obligatoire en France** au même titre que pour la viande de bœuf ou de porc.

Les différents scandales autour de la viande de cheval et les défaillances de certains pays exportateurs vis-à-vis des règles sanitaires et de traçabilité, auxquels s'ajoutent les maltraitements constatés sur le terrain depuis plusieurs années par les ONG, ont d'ores et déjà amené certains acteurs à s'engager.

- › L'Union européenne **a interdit les importations de viande chevaline du Mexique en 2015 et pris des mesures restrictives**, qui doivent entrer en vigueur le 28 février 2017 pour l'importation de viande chevaline en Europe. Ainsi une période de quarantaine de 6 mois au Canada sera obligatoire pour les chevaux importés des USA et devant y être abattus. Cette nouvelle réglementation risque toutefois d'aggraver la situation de ces animaux dans les feedlots (zones de rassemblement, d'attente et d'engraissement) canadiens<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> <http://www.producer.com/2016/10/cfia-confirms-new-eu-horse-meat-rules/>



- › Dans le **secteur économique**, toutes les enseignes de la grande distribution suisse ainsi que l'enseigne Lidl en Belgique ont renoncé à commercialiser de la viande de cheval. Les enseignes belges Delhaize, Makro et Colruyt ont cessé de commercialiser la viande chevaline importée du continent américain. En France, l'enseigne Casino a fait le choix de ne s'approvisionner qu'en viande chevaline française.

Outre les conclusions des dernières enquêtes sur la situation des chevaux en Amérique, vous trouverez dans ce dossier quelques éléments relatifs à l'abattage des équidés en France. En effet, si l'approvisionnement en viande chevaline française offre davantage de garanties, notamment en ce qui concerne les conditions d'élevage des animaux, **les conditions d'abattage constituent un réel problème**. Nous demandons également aux professionnels de la boucherie et de la grande distribution d'être extrêmement vigilants quant aux pratiques de leurs fournisseurs en viande de cheval issue d'abattoirs français.

De plus en plus de citoyens se préoccupent du traitement des animaux destinés à la consommation humaine et l'intègrent dans leurs critères d'achats. Outre les considérations éthiques susmentionnées, le commerce de la viande chevaline est un **sujet de préoccupation très important sur le plan sanitaire** du fait du manque de traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Contacts presse :

**WELFARM – Protection mondiale des animaux de ferme :**  
Pauline di Nicolantonio, Coordinatrice Campagnes & Plaidoyer,  
Tél. 03.87.36.46.05 – 06.01.49.23.22  
Email : pauline.dinicolantonio@welfarm.fr

**AFAAD – Caroline Brousseau – Présidente**  
Tél. : 01 83 62 21 10 - 06 63 10 66 13  
Email : association@afaad.net

---

## SOMMAIRE

---

<b>Rappel du contexte</b>	<b>5</b>
<b>La maltraitance constatée dans les pays exportateurs de viande chevaline vers l'Europe</b>	<b>6</b>
<b>› La situation en Amérique du Nord</b>	<b>7</b>
- L'origine des chevaux	7
- Les ventes aux enchères de chevaux aux USA	7
- Les conditions de détention dans les centres de collecte et de rassemblement aux USA	8
- Le transport des chevaux depuis les sites de collecte aux USA jusqu'aux abattoirs canadiens	9
- Les feedlots de la société Bouvry au Canada	11
<b>› La situation en Amérique du Sud</b>	<b>13</b>
- L'origine des chevaux	13
- Les conditions de transport	13
- La situation dans les abattoirs	14
<b>› Importations de viande chevaline du continent américain et bien-être animal</b>	<b>16</b>
<b>› Nos demandes aux acteurs économiques</b>	<b>16</b>
<b>La situation des chevaux abattus en France</b>	<b>17</b>
<b>› Réglementation et méthodes d'abattage</b>	<b>17</b>
- Réglementation	17
- Les méthodes d'abattage	18
<b>› Problématiques concernant l'abattage des chevaux en France</b>	<b>18</b>
- Manquement à la réglementation et cas de maltraitances	18
- Les points de vigilance	18
<b>› Nos demandes aux acteurs économiques</b>	<b>18</b>

---

## RAPPEL DU CONTEXTE

---

La viande de cheval est peu consommée en France, avec 200 g par habitant et par an, et moins de 15% de ménages acheteurs<sup>2</sup>. Elle représente ainsi moins de 1% de l'ensemble des viandes de boucherie consommées<sup>3</sup>.

Pourtant, et malgré un cheptel comptant plus d'un million de chevaux, la France **recourt massivement aux importations pour approvisionner le marché national**.

En France, l'élevage équin n'est pas orienté vers la production bouchère mais est structuré autour des diverses utilisations du cheval (courses, sports et loisirs principalement).

Seules des races de trait, dites aussi « lourdes », sont spécialement élevées pour la production de viande. Cela concerne toutefois **moins de 10%** du cheptel national (80 000 chevaux de races de trait en 2015), et le nombre des naissances annuelles connaît une baisse régulière : 16 000 en 2005, 15 200 en 2010 et 10 300 en 2015<sup>4</sup>. **La quasi-totalité de cette production est exportée** (plus de 90% des animaux), car ces chevaux, abattus avant l'âge de 2 ans, produisent une viande claire qui ne répond pas aux attentes de la plupart des consommateurs français. Ces poulains sont très majoritairement exportés en Italie où cette viande est à l'inverse recherchée.

Les consommateurs français aiment en effet **la viande de cheval rouge**, caractéristique des animaux adultes. La viande consommée en France provient donc presque exclusivement de **chevaux de réforme** (courses, sport et loisirs, élevage).

Le nombre de chevaux abattus en France a fortement régressé depuis les années 1970<sup>5</sup>: **16 000 en 2015** (soit environ 5 000 tonnes équivalent carcasse, TEC), contre 35 000 en 1980<sup>6</sup>.

Les abattages de chevaux en France ne constituent qu'**un complément aux importations**.

Les importations de chevaux en vif pour abattage ont considérablement diminué au cours des dernières décennies (plus de 100 000 dans les années 1970 contre 4 000 en 2013<sup>7</sup>). La France importe donc aujourd'hui **presque exclusivement de la viande**.

**Plus des deux-tiers de la viande chevaline consommée en France provient d'importations, et l'offre en grande distribution compterait plus de 90% de viande importée.** En 2015, 13 000 TEC de viande de cheval ont été importées, principalement de la viande réfrigérée ou fraîche.

Cette viande provient aujourd'hui pour près de la moitié de chevaux abattus en Amérique du Nord et en Amérique latine. Le Canada<sup>8</sup>, l'Argentine et l'Uruguay sont ainsi, sur le continent américain, les plus gros fournisseurs de la France.

***Ces importations cautionnent des pratiques inacceptables, car les conditions de transport et de détention des chevaux lors des ventes aux enchères et dans les centres de rassemblement, ainsi que leurs conditions d'abattage, sont sources de nombreuses souffrances et ne respectent pas les normes minimales de l'Union européenne en matière de protection animale.***

---

2 Consommation des produits carnés en 2014, Données et bilans de FranceAgriMer, août 2015.

3 Dossier de presse Interbev : <http://www.interbev.fr/wp-content/uploads/2016/02/Dossier-de-presse-COMPLET.pdf>

4 Données immatriculations Ifce - SIRE

5 La diminution des importations de chevaux pour abattage en France, notamment des pays de l'Est, a fortement contribué à la baisse du nombre des abattages.

6 Les filières animales terrestres et aquatiques Bilan 2015 Perspectives 2016, février 2016, FranceAgriMer

7 La production de viande chevaline en France, des années 50 à aujourd'hui, FranceAgriMer, janvier 2015

8 Les exportations canadiennes, et mexicaines, se sont fortement développées suite à l'arrêt des abattages de chevaux aux États-Unis en 2007. Toutefois, en 2015 l'UE a interdit l'importation de viande chevaline du Mexique.

**LA MAL-  
TRAITANCE  
CONSTATÉE  
DANS LES  
PAYS EXPOR-  
TATEURS DE  
VIANDE  
CHEVALINE  
VERS  
L'EUROPE**

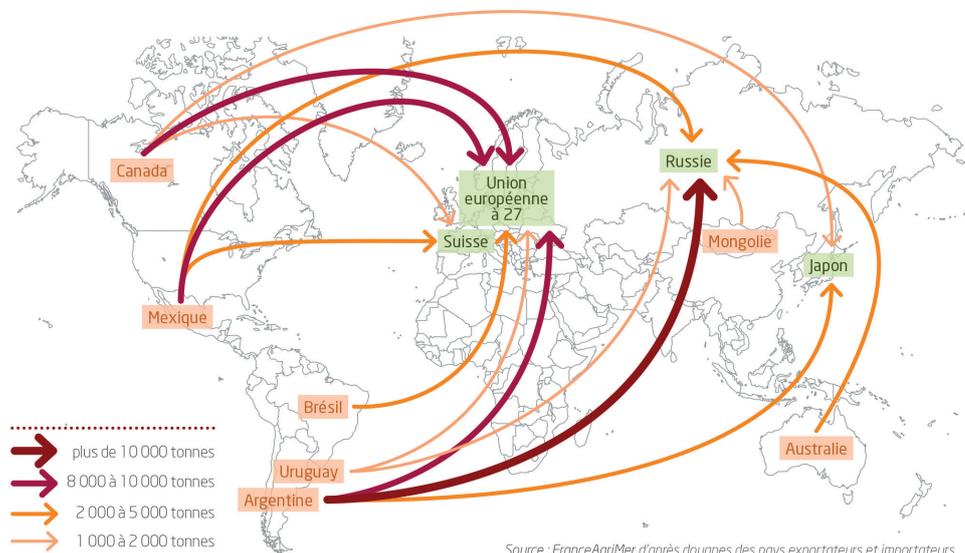
L'origine géographique des importations de viande de cheval en Europe s'explique par le contexte international de production et de consommation.

Près de 60 millions de chevaux sont élevés dans le monde<sup>9</sup>, mais la plupart ne sont pas initialement destinés à l'alimentation humaine. La viande de cheval ne représente que 0,3% des tonnages de viande au niveau mondial, mais, paradoxalement, il s'agit de l'une des productions les plus échangées<sup>10</sup>. En effet, de manière générale, **les pays consommateurs ne sont pas les pays producteurs, et vice versa.**

Au niveau mondial, les grands pôles de production de chevaux se trouvent sur le continent américain (USA, Canada, Mexique, Uruguay, Argentine et Brésil) ainsi qu'en Australie. Dans l'Union européenne, les principaux pays exportateurs de chevaux ou de viande de cheval sont la Pologne et la Roumanie, mais aussi la Belgique, la France et l'Espagne.

Quant à la consommation de viande chevaline, elle est majoritairement concentrée en Europe, en Mongolie et Kazakhstan, dans les pays de l'Est, en Russie et dans une moindre mesure au Japon. En Europe, où la consommation est estimée à 500 g par habitant et par an, l'Italie, la France, la Belgique, ainsi que la Suisse, sont les gros pôles de consommation.

Principaux flux de viande chevaline dans le monde en 2010



Source : *Le commerce international de la viande chevaline : deux décennies d'échanges, Les synthèses de FranceAgriMer, n°11, décembre 2011, (données 2010).*

9 L'essentiel de la filière équine française 2016, chiffres de 2011, INTERBEV

10 Le Commerce international de la viande chevaline : deux décennies d'échanges, FranceAgriMer <http://www.franceagrimer.fr/content/download/14302/104363/file/commerce-viande-chevaline-12-2011.pdf>

Au niveau mondial, **il existe très peu d'importateurs.** Le marché est dominé par quelques mastodontes tels que Chevideco, Equinoxe, ou, pour la France, Equus, Viazur, La Coopé ou SNVC.

## La situation en Amérique du Nord

### › L'origine des chevaux

**Un quart des importations de viande chevaline en France provient du Canada<sup>11</sup>**, mais environ les deux-tiers des chevaux qui y sont abattus sont importés des **USA** (soit environ 44 000 en 2015). Il s'agit de chevaux réformés (chevaux de travail, chevaux de course, chevaux de sport et de loisirs,...) ou dont ne veulent plus leur propriétaire. Certaines communautés, comme les Amish, sont d'importants fournisseurs en chevaux destinés à l'abattoir.

Les quatre entreprises d'abattage canadiennes qui achètent des chevaux en provenance des USA sont agréées par l'UE pour l'exportation en Europe et en Suisse. Elles se montrent cependant très peu regardantes quant à l'état de santé des chevaux en provenance des USA, à leurs conditions de transport, et au respect des règles européennes de traçabilité.

Parmi elles, deux sociétés ont fait l'objet d'une attention particulière dans les enquêtes de TSB et AWF. Elles appartiennent à la famille Bouvry, exploitent chacune un abattoir et approvisionnent le marché français en viande chevaline via l'entreprise Equus SA. La société Bouvry Export possède un abattoir ainsi que des feedlots (parcs d'engraissement) en Alberta, mais aussi un centre de collecte aux USA dans le Montana. La société Viande Richelieu<sup>12</sup> exploite quant à elle un abattoir au Québec.

Les enquêtes réalisées en 2015 et 2016 par TSB, AWF et leur partenaire Animals' Angels USA, dévoilent la situation dramatique des chevaux qui sont importés des USA pour être abattus au Canada et rendent compte des pratiques **pourant déjà dénoncées dans les enquêtes menées depuis plusieurs années**. Les ONG déplorent que, malgré leurs mises en garde, la situation ne s'améliore pas.

Les chevaux importés des USA pour être abattus au Canada vivent une succession de situations très éprouvantes : changements d'environnement, manipulations par des personnes inconnues et souvent brutales, mauvaises conditions de détention tant dans les lieux de vente aux enchères que dans les centres de collecte et feedlots, longs transports sans eau ni nourriture d'un lieu à l'autre...

### › Les ventes aux enchères de chevaux aux USA

Les marchands de chevaux, surnommés « kill buyers », qui fournissent les abattoirs canadiens achètent la plupart des animaux dans des ventes aux enchères, notamment en Pennsylvanie, dans le Minnesota ou encore dans le Montana. Lors de ces ventes, les chevaux destinés à l'abattoir sont détenus dans des **conditions totalement inadaptées, et sont souvent manipulés brutalement**.

- **Conditions de détention inadaptées** : certains chevaux sont parqués en grand nombre dans des enclos sales, où ils piétinent dans la boue et ne disposent d'aucun abri ni d'endroit sec. D'autres sont détenus à plusieurs dans des boxes sans litière à l'intérieur de hangars ou de bâtiments. Ils ne reçoivent le plus souvent ni eau ni nourriture durant leur présence sur le site, parfois pendant plusieurs jours.

---

11 L'essentiel de la filière équine française 2016 - INTERBEV

12 [www.vianderichelieu.com/qui-sommes-nous.php](http://www.vianderichelieu.com/qui-sommes-nous.php)

- **Densités souvent élevées tant dans les enclos que dans les boxes :** cela engendre une grande nervosité et les agressions sont extrêmement nombreuses, occasionnant des chutes et des blessures. Des juments et leurs poulains sont parfois mélangés à des chevaux adultes de toutes tailles. Certains chevaux sont gardés à l'attache ; trop près les uns des autres, ils ne peuvent échapper aux coups de pied de leurs congénères.
- **Etat des chevaux :** beaucoup de chevaux sont en **très mauvaise condition physique**, très amaigris, les sabots non parés depuis longtemps, parfois fendus. Bien que manifestement malades, très affaiblis, ou blessés, ils ont quand même été transportés jusqu'à ces marchés pour y être vendus puis expédiés dans des abattoirs situés à des centaines de kilomètres. Les enquêteurs rapportent de nombreux cas de chevaux avec des blessures provoquées par les conditions de transport, les combats entre chevaux ou encore les manipulations brutales ; ces animaux ne bénéficient d'**aucun soin vétérinaire**. Des chevaux dont l'état de santé avait sans doute trop attiré l'attention des enquêteurs ont finalement été tués sur place (au pistolet) et leurs cadavres ont été jetés dans une benne à ordures.
- **Comportement du personnel inapproprié et manipulations brutales :** les chevaux sont manipulés, souvent avec violence, sans jamais tenir compte de leur grande réactivité ni anticiper leurs réactions de fuite. **L'usage de fouets et de bâtons et les coups parfois portés à la tête** ne font qu'intensifier leur état de panique. Au marché de Kalona dans l'Iowa, des chevaux se jettent contre la lourde porte métallique qui ferme l'entrée du rond de présentation, d'autres s'y blessent lorsqu'elle se referme en tentant de suivre leurs congénères.

## › Les conditions de détention dans les centres de collecte et de rassemblement aux USA

Dans les centres de collecte et feedlots où les chevaux transitent ou attendent d'être d'expédiés vers les abattoirs, les conditions de détention sont toujours aussi inacceptables que lors des précédentes enquêtes.

- **Conditions de détention inadaptées et insalubres :** les ONG rapportent en particulier l'**absence d'abri** tant pour protéger du soleil et des fortes chaleurs que de la pluie et de la neige, y compris dans les enclos où se trouvent des juments suitées, et ce malgré des températures hivernales souvent très basses comme dans le Montana. Des chevaux pataugent en permanence dans un mélange **de boue et de fumier**, et ne disposent d'aucun endroit sec pour se coucher.
- **Densités élevées :** observées dans certains enclos, elles sont à l'origine de fréquentes **agressions** entre les chevaux ; coups de pied et morsures peuvent provoquer de graves blessures, qui ne seront pas soignées. Sans aucune possibilité d'évitement ou d'échappement, ces chevaux sont dans un état de stress social, source de souffrance.

- **Etat des chevaux** : des chevaux **malades ou blessés** sont **laissés sans soin vétérinaire**. En outre, des traces de **blessures anciennes** mais aussi des **sabots en très mauvais état**, trop longs et recourbés ou fissurés, témoignent de la négligence dont sont victimes depuis longtemps beaucoup de ces chevaux.

Certains chevaux sont engraisés durant plusieurs mois aux Etats-Unis avant d'être transportés au Canada, comme dans le feedlot du Montana de la société Bouvry, qui compte parfois plus de 1500 chevaux pour quelques employés seulement. Dans ce parc d'engraissement, des chevaux souffrent de surpoids tandis que d'autres, plus récemment arrivés, sont au contraire d'une **extrême maigreur**.



© www.AWF-TSB.org

*Feedlot Alberta/Canada (fournissant l'abattoir Bouvry)*

### › **Le transport des chevaux depuis les sites de collecte aux USA jusqu'aux abattoirs canadiens**

Les chevaux exportés des USA vers les abattoirs canadiens doivent supporter plusieurs trajets dans des conditions de transport déplorables. La plupart transitent par les ventes aux enchères et devront encore endurer le trajet jusqu'à l'abattoir. Certains centres de collecte ou feedlots sont situés à plus de 1 500 km des abattoirs.

Les principaux problèmes constatés sont :

- **Des chevaux inaptes au transport** : des chevaux sont transportés alors qu'ils ne devraient pas l'être compte tenu de leur état de santé, chevaux malades et épuisés, extrêmement maigres, présentant de graves blessures non soignées, ou encore chevaux aveugles.
- **Des camions de transport non adaptés** : les véhicules utilisés ne sont pas adaptés au transport des chevaux. En particulier, pour les transports de longue durée, ils ne disposent ni de système d'abreuvement, ni de

système de ventilation, ni de séparation entre les chevaux. Les enquêteurs ont observé des chevaux avec des blessures récentes (plaie, facture ouverte, blessure à la tête...) dont l'origine peut être directement attribuée aux conditions de transport ou de chargement et déchargement.

- **Des densités de chargement souvent très élevées** : outre les blessures liées à la mauvaise conception ou au mauvais état de certains camions, la densité de chargement et l'absence de séparation entre les chevaux sont à l'origine de **comportements agressifs et donc de blessures**. Alors que le règlement européen CE n°1/2005 encadrant le transport des animaux vivants exige que les chevaux voyagent dans des stalles individuelles pour les trajets de plus de 8 heures, aucune réglementation ne protège les chevaux en ce sens ni aux USA ni au Canada. Dans de telles conditions de densité et de promiscuité, les chutes sont fréquentes et les chevaux risquent d'être piétinés par leurs congénères.
- **Le comportement du personnel et le manque de formation des transporteurs** : les comportements observés chez plusieurs convoyeurs lors du chargement ou déchargement des chevaux rendent compte de la **brutalité** avec laquelle ces animaux sont traités et manipulés. Les enquêteurs rapportent des scènes de panique lors des chargements : chevaux effrayés, certains violemment frappés à la tête, d'autres chutant lors de leurs tentatives d'échappement.
- **Des transports de très longue durée** : ces conditions de transport sont d'autant plus difficiles que les trajets durent souvent plus d'une dizaine d'heures. L'un des centres de collecte du Minnesota fournissant l'abattoir de Viande Richelieu situé au Québec se situe à plus de 2 000 km de celui-ci, soit un trajet de plus de 20 heures consécutives. La durée maximale de transport est bien supérieure dans ces pays à celle autorisée par le règlement européen. Ce dernier limite à 24 heures le temps passé dans le camion, les chevaux devant alors être déchargés pour une période de repos d'au moins 24 heures, alors que la limite légale est de 28 heures aux USA et de 36 heures au Canada... En outre, faute d'obligation réglementaire, les chevaux peuvent voyager durant tout ce temps sans être ni abreuvés ni nourris, alors que le règlement CE impose un abreuvement au moins toutes les 8 heures et le nourrissage des chevaux après 24 heures de route.

Enfin, la pose de scellés sur les véhicules à la frontière canadienne rend ensuite impossible toute intervention dans le camion en cas d'urgence.

Au-delà de ces conditions de transport et de détention inacceptables, les enquêtes menées aux Etats-Unis et au Canada témoignent de **manquements concernant la traçabilité et soulignent les risques potentiels pour les consommateurs**. C'est la raison pour laquelle l'UE a introduit une nouvelle réglementation qui entrera en vigueur le 28 février 2017 et qui obligera les chevaux à rester 6 mois au Canada avant d'être abattus. Vu les conditions de détention dans les feedlots canadiens, cette obligation prolongera la souffrance des chevaux. Cette règle vise à protéger le consommateur, en s'assurant

notamment de l'absence de résidus médicamenteux dans la viande. Pourtant, des substances comme la phénylbutazone ne sont pas éliminées avec certitude au bout de 6 mois et sont interdites dans l'Union européenne pour les chevaux devant être abattus. La sécurité alimentaire n'est donc pas garantie.

En outre, les papiers d'identification et de traitement médical des chevaux (EID), dans lesquels sont répertoriés les maladies et les traitements médicamenteux administrés au cours des six mois précédant l'abattage, ne sont pas fiables, car ils sont uniquement basés sur les informations fournies par le dernier propriétaire, le « kill buyer ». Les enquêteurs rapportent des défaillances importantes dans la production de ces documents par les marchands de chevaux. En outre, le contrôle des chevaux effectué à la frontière par les services de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (CFIA) n'est pas réalisé avec la même rigueur selon les postes frontaliers.

### › Les feedlots de la société Bouvry au Canada

En plus du grand feedlot situé dans le Montana, Bouvry Exports possède plusieurs parcs d'engraissement en Alberta, dans la région de Fort McLeod où est situé son abattoir.

Les dernières enquêtes montrent que les conditions de détention des chevaux ne se sont pas améliorées. Le personnel présent sur les sites est certes plus nombreux, mais cet investissement en personnel vise semble-t-il uniquement à renforcer la sécurité des lieux et à assurer l'approvisionnement permanent des mangeoires afin que les chevaux engraisent rapidement.

Les enquêtes pointent tout particulièrement les problèmes suivants :

- **Aucune surveillance de l'état de santé des chevaux** : le personnel patrouille en voiture et n'a jamais été vu faisant des rondes à pied à proximité des chevaux afin de pouvoir détecter des blessures ou autres problèmes de santé.
- **Des chevaux blessés, boiteux, malades et très affaiblis** sont laissés sans soins vétérinaires. Les blessures aux jambes, souvent conséquences des coups de pied entre les chevaux, sont très fréquentes. Les enquêteurs ont par ailleurs observé de nombreux chevaux toussant continuellement ou ayant des écoulements nasaux et, dans tous les enclos, des animaux avec des sabots en très mauvais état.
- **Pas d'abris ni d'emplacements secs pour se coucher** : les chevaux sont exposés en permanence aux intempéries, ils ne peuvent se protéger ni de la pluie, de la neige, du froid ni de la chaleur et du soleil. Les poulains ne sont pas épargnés (seul un enclos où se trouvaient des juments suitées disposait d'un abri). Le sol est boueux et couvert d'excréments. Dans ces conditions, les chevaux ne peuvent se coucher faute d'endroits propres et secs, ce qui leur est pourtant indispensable pour se reposer, mais aussi pour soulager les douleurs liées au mauvais état de leurs sabots. La présence de paille a parfois été observée, mais toujours en quantité très insuffisante pour offrir des zones de repos adaptées. De plus, celle-ci devient rapidement mouillée lors d'épisodes pluvieux ou neigeux.

- **Des enclos surpeuplés** : dans de nombreux enclos, le nombre et la densité de chevaux sont à l'origine d'agressions. Les chevaux n'ont pas de possibilité de retrait, ce qui aggrave la situation des animaux faibles ou blessés qui sont les premiers visés. Dans le Prime Feedlot, chaque enclos contenait 100 à 200 chevaux. Le manque d'espace est d'autant plus difficile à supporter que les chevaux sont contraints à l'inactivité, en particulier faute de pouvoir pâturer ou consommer des fourrages, alors que cette activité occupe normalement l'essentiel de leur temps.
- **Une suralimentation à l'origine de problèmes de santé** : nourris avec des aliments très riches mais sans fourrage ou très peu, nombre de chevaux sont dans un état de surpoids. Beaucoup présentent des symptômes de fourbure, maladie extrêmement douloureuse liée à une inflammation des tissus à l'intérieur du sabot et ayant pour principale origine une alimentation inadaptée. En outre, la nourriture est humide ou détrempée puisque les mangeoires ne sont pas protégées de la pluie et de la neige. Dans certains enclos, le nombre de points d'eau semble très insuffisant.
- **Des camions mal conçus et de mauvaises pratiques** lors du chargement des chevaux pour les transporter jusqu'à l'abattoir : les camions ne disposent pas de portes permettant d'accéder à l'intérieur en cas d'urgence, et il est quasiment impossible d'observer les chevaux depuis l'extérieur vu l'étroitesse des fentes d'aération dans les parois des camions. La pente des rampes d'accès au camion est trop forte et les chevaux sont obligés de baisser la tête pour pénétrer dans le véhicule, alors que leur réaction naturelle en situation de stress est de redresser la tête et l'encolure. Beaucoup d'animaux se cognent la tête lors du chargement. De plus, la rampe n'est pas conçue de manière à canaliser les chevaux pour éviter que, dans l'affolement, plusieurs ne tentent de pénétrer en même temps sur la rampe de chargement, d'où des bousculades et des risques supplémentaires de blessures. Par ailleurs, l'utilisation d'un bâton pointu a été observée lors du chargement de chevaux et plusieurs animaux ont été piqués aux flancs et frappés.

Les conclusions des rapports de ces dernières enquêtes sont accablantes. Les pratiques observées en ce qui concerne le transport des chevaux mais aussi leur traitement tant dans les lieux de vente et de rassemblement aux USA que dans les feedlots au Canada, relèvent de la maltraitance.

## Situation en Amérique du Sud

### › L'origine des chevaux

En 2015, 100 000 chevaux ont été abattus en Argentine et 38 000 en Uruguay. Ces abattages fournissent le marché de l'export, puisque la commercialisation de viande de cheval est interdite dans ces pays.

Il s'agit donc de chevaux réformés, envoyés à l'abattoir sans considération pour leur état de santé ni leur origine. Ce sont principalement des chevaux de loisir, de sport et de travail, mais aussi :

- **En Uruguay**, des chevaux passés en contrebande du Brésil, des chevaux de courses d'endurance et de rodéos ainsi que des juments des fermes de production de sang. Dans ces fermes, on prélève le sang des animaux gestants jusqu'à épuisement pour la production de l'hormone PMSG<sup>13</sup>. Les juments qui ne sont pas mortes au terme de ce traitement sont vendues aux abattoirs Clay et Sarel.
- **En Argentine**, des chevaux volés ainsi que des chevaux atteints d'anémie infectieuse des équidés (EIA) et qui doivent être tués par ordre de l'autorité vétérinaire argentine SENASA (dans l'UE, les chevaux souffrant d'EIA ne peuvent être abattus pour la consommation humaine).

De fait, les enquêtes successives menées par les ONG de protection animale témoignent du nombre très important de chevaux âgés, malades, blessés ou gestants qui sont transportés puis abattus. L'état des chevaux qui ont servi toute leur vie à collecter les déchets et qui sont abattus aux abattoirs de Clay en Uruguay et de Lamar en Argentine est particulièrement dramatique d'après le rapport de TSB et AWF.

Hormis pour les chevaux de course, il n'existe pas d'identification par puce électronique et de passeport ou carnet vétérinaire obligatoires comme en France par exemple. L'absence d'identification et de suivi des animaux a pour conséquence de nombreux vols et trafics, et pose nécessairement la question du contrôle de l'état sanitaire de ces chevaux. Ainsi, en 2012, plus de 1 500 chevaux ont été portés disparus dans l'Etat brésilien du Rio Grande do Sul (probablement volés pour être abattus en Uruguay). TSB et AWF ont révélé en février 2013 un important trafic de chevaux volés et retrouvés dans les abattoirs argentins.

### › Le transport

- **Des transports de très longue durée** : la loi encadrant le transport des chevaux en Argentine est très insuffisante puisque les équidés peuvent être transportés 36 heures consécutives sans eau ni nourriture. Une enquête de TSB et AWF menée en 2013 a montré que, sur les 32 sites d'approvisionnement<sup>14</sup> de l'abattoir argentin de Lamar, 16 étaient situés à une distance de plus de 600 km. En Uruguay il n'existe aucune réglementation protégeant les animaux en cours de transport, et donc aucune limitation de la durée des trajets. Ce pays est relativement petit (600 km au plus long), mais 2 des 3 abattoirs se fournissent au Brésil ; les transports peuvent donc être extrêmement longs.

<sup>13</sup> Hormone utilisée pour stimuler l'ovulation des truies

<sup>14</sup> « collecting stations »

- **Animaux inaptes au transport** : les rapports d'enquête montrent également un nombre conséquent d'animaux transportés blessés alors qu'ils auraient dû être déclarés inaptes au transport. Certains d'entre eux mourront dans les camions avant d'atteindre l'abattoir. Des témoignages aux abords de l'abattoir d'Entre Rios en Argentine rapportent que des habitants pauvres des environs attendent l'arrivée des camions de chevaux à l'abattoir pour découper la carcasse des animaux morts en cours de transport.
- **Des conditions de transport inacceptables** : outre leurs durées, les transports de chevaux en Amérique latine se font dans des camions inadaptés. L'absence de toit expose les animaux à toutes les intempéries, les camions ne sont pas équipés de séparation pour prévenir les agressions entre les chevaux et les chutes, et aucun système d'approvisionnement en eau et en nourriture n'est prévu. Le chargement et déchargement des animaux sont souvent brutaux (coups et utilisation de chiens).

## › L'abattage

- **En Uruguay** : les trois abattoirs solipèdes uruguayens sont agréés pour l'exportation européenne. Le plus important, l'abattoir Clay, appartenant à la société française SNVC, abat 18 580 chevaux par an et approvisionne le marché français. L'enquête de TSB et AWF a épinglé cet établissement sur de multiples points à commencer par le « acopio », l'espace où certains chevaux doivent attendre jusqu'à 40 jours avant d'être abattus. Cette zone **ne dispose pas d'abri contre le soleil et les tempêtes et le sol est rapidement boueux**. Le rapport note une **absence de soins vétérinaires**. Nombre de chevaux présentent des problèmes de santé : jambes gravement blessées (chevaux marchant sur trois jambes), chevaux boiteux, faibles et décharnés, apathiques, d'une maigreur extrême. L'abattage d'urgence n'est pas pratiqué. Dans les abattoirs, le manque de formation du personnel, l'état de certaines infrastructures (sol glissant entraînant des chutes), et les pratiques observées (ex. animaux aspergés d'eau avant choc électrique) occasionnent de nombreuses souffrances.



*Abattoir de Clay (absence d'abris, chevaux maigres)*

- **En Argentine** : la situation est malheureusement tout aussi dramatique. Au centre de collecte de Gualeguaychu qui fournit les abattoirs de Lamar, Entre Rios et General Pico, la majorité des animaux sont malades, infectés par l'EIA (témoignage d'un employé). Depuis des années les associations TSB et AWF constatent une gestion déplorable des animaux à l'abattoir de Lamar, situation restée identique lors de leurs dernières investigations menées en décembre 2016. Les chevaux gravement blessés ne reçoivent pas de soins vétérinaires/euthanasie. Les conditions de détention des animaux sont sources de stress et d'agressivité. Afin d'éviter les morsures que les chevaux s'infligent du fait de leurs mauvaises conditions de détention, certains se voient placer des câbles métalliques dans la bouche, ce qui les empêche même de manger. La densité dans certains enclos est très élevée, le terrain poussiéreux ou boueux et la plupart des enclos n'ont pas d'abris protégeant les chevaux des intempéries. La nourriture est insuffisante, beaucoup de chevaux restent affamés. Les chevaux sont déplacés brutalement (jet d'eau, coups). Certaines juments sont en fin de gestation lorsqu'elles sont abattues, d'autres mettent bas juste avant leur mise à mort : le poulain, né quelques heures auparavant, subira le même sort. A l'abattoir General Pico, des chiens sont utilisés pour faire avancer les animaux. Ici aussi, l'euthanasie ou l'abattage d'urgence d'animaux blessés n'est pas pratiqué. A l'abattoir d'Entre Rios, les animaux morts en cours de transport sont entreposés dans les champs. Ici aussi, on constate l'absence d'abris pour les chevaux dans les paddocks ainsi qu'un sol particulièrement glissant.



© www.AWF-TSB.org

*Carcasses à l'abattoir Entre Rios*

## › Importations de viande chevaline du continent américain et bien-être animal

Ces enquêtes montrent que les importateurs qui fournissent le marché européen, et français, ne se soucient aucunement du bien-être des chevaux. L'agrément pour l'exportation donné aux sociétés d'abattage par l'UE ne porte que sur l'activité d'abattage proprement dite, et ne comporte donc pas d'exigences spécifiques quant aux conditions de transport et de détention dans les centres de collecte ou feedlots. **Ces entreprises se cachent derrière cet agrément et acceptent ou encouragent des pratiques contraires aux standards minimum de protection animale de l'UE, voire en sont elles-mêmes à l'origine.**

De plus, alors que les pays concernés sont membres de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), ces entreprises et leurs intermédiaires n'en respectent pas les principes directeurs en matière de bien-être animal. Les normes de l'OIE reposent sur les « cinq libertés fondamentales universellement reconnues, énoncées en 1965 pour décrire les droits des animaux placés sous la responsabilité humaine. »<sup>15</sup>. Pour chacun des pays enquêtés, les rapports d'enquête concluent au non-respect de ces 5 principes de base :

1. absence de faim, de soif et de malnutrition ;
2. absence de peur et de détresse ;
3. absence de stress physique et thermique ;
4. absence de douleur, de lésions et de maladie ;
5. possibilité pour l'animal d'exprimer les comportements normaux de son espèce.

## Nos demandes aux acteurs économiques

Face à ce constat, nous demandons instamment aux importateurs, aux enseignes de la grande distribution ainsi qu'aux bouchers de **refuser tout approvisionnement en viande chevaline en provenance de fournisseurs ne respectant pas les normes européennes de protection animale.** Pour ce faire, nous demandons aux acteurs économiques se fournissant actuellement sur le continent américain de commander des audits relatifs à la protection animale chez leurs fournisseurs ainsi que des contrôles inopinés. En cas de non-respect des normes européennes, nous leur demandons de réorienter leur approvisionnement vers d'autres fournisseurs et/ou pays d'importations.

---

<sup>15</sup> <http://www.oie.int/fr/bien-etre-animal/la-sante-animale-dun-coup-doeil/>

## LA SITUATION DES CHEVAUX ABATTUS EN FRANCE

En 2015, 16 000 équidés ont été abattus dans des abattoirs français<sup>16</sup>. Parmi la centaine d'abattoirs autorisés à abattre des chevaux (agrés Solipèdes), deux concentrent de très gros volumes d'abattages (dans le Jura et le Languedoc Roussillon) et une dizaine se distinguent également par une forte activité (principalement dans l'ouest sur un axe nord sud). Un seul abattoir, celui d'Equévillon dans le Jura, abat presque exclusivement des chevaux.



Abattoir d'Alès (cheval qui reprend conscience sur la chaîne d'abattage, vidéo de L214).

© L214

## Réglementation et méthodes d'abattage

### › Les réglementations européennes qui encadrent le transport des animaux et leur mise à mort en abattoir, protègent les chevaux de la plupart des situations dénoncées par les enquêtes menées sur le continent américain. Il s'agit :

- du règlement (CE) 1/2005 du 22 décembre 2004 relatif à la protection des animaux pendant le transport, qui oblige notamment les transporteurs à faire une pause, d'au moins une heure, toutes les 8h pour les équidés non enregistrés, et toutes les 9h pour les poulains, et d'abreuver les animaux durant cette période de repos. Les chevaux doivent voyager dans des stalles individuelles pour les transports de plus de 8 heures<sup>17</sup>.
- du règlement (CE) 1099/2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort qui définit notamment l'étourdissement préalable comme une règle.

### › Les méthodes d'abattage

Comme le prescrit la réglementation, les chevaux doivent être rendus **inconscients** avant la saignée. A cette fin, la principale méthode employée est le **pistolet à tige perforante**.

L'animal doit être maintenu par un **système de contention adapté à son gabarit** (piège de contention).

16 Les filières animales terrestres et aquatiques Bilan 2015 Perspectives 2016, février 2016, FranceAgriMer  
17 [http://animal-transport.info/site/pdf/brochure\\_transport\\_welfarm-v2015.pdf](http://animal-transport.info/site/pdf/brochure_transport_welfarm-v2015.pdf)

Le **pistolet à tige perforante** est une méthode d'étourdissement efficace lorsqu'elle est bien exécutée, notamment en ce qui concerne la position de tir (contention du cheval nécessaire). Il est recommandé de pratiquer la saignée dans les 41 secondes qui suivent l'effondrement de l'animal, après le tir d'étourdissement.

Dans les secondes suivant l'étourdissement, l'animal subit une **saignée thoracique**. L'opération dite de déshabillage ne peut débuter qu'après constatation de la mort effective de l'animal (ainsi, un délai d'attente de 5 minutes est généralement recommandé avant de procéder aux étapes suivantes).

## Problématiques concernant l'abattage des chevaux en France

### › Manquement à la réglementation et cas de maltraitances

Les obligations réglementaires telles que décrites ci-dessus ne sont toutefois pas toujours respectées, comme l'ont montré les récentes vidéos tournées en abattoirs par l'association L214, notamment lors de l'abattage de chevaux. Des **dysfonctionnements dans les contrôles, des équipements inadaptés, le manque de formation des opérateurs et des comportements violents inacceptables entraînent des souffrances que l'on ne peut ignorer**.

### › Les points de vigilance

La **formation** du personnel intervenant à toutes les étapes du processus d'abattage, depuis la réception des chevaux, leur surveillance et soin à la bouverie jusqu'au moment de la saignée, doit absolument être renforcée. A quelques exceptions près, les abattoirs ayant l'agrément solipèdes réalisent peu d'abattages de chevaux, le nombre de chevaux abattus ayant fortement baissé depuis les années 1970. Or, la manipulation de ces animaux, dont les réactions en situation de stress sont extrêmement vives et brutales, nécessite une très bonne connaissance de leur comportement.

Les **locaux** doivent être conçus, voire réaménagés, de manière à réduire au maximum le stress induit par un environnement non familier et la présence d'animaux inconnus, et éviter les blessures, notamment lors des déplacements des chevaux.

Les **équipements de contention**, en particulier le piège, et les appareils d'étourdissement sont à améliorer afin d'être parfaitement adaptés aux spécificités comportementales des chevaux. Les tentatives d'échappement, souvent accompagnées de violents mouvements de tête, compromettent la précision et l'efficacité du geste de l'opérateur lors de l'étourdissement avant la saignée. Les vidéos tournées dans l'abattoir d'Alès publiées par l'association L214 ont montré de nombreux étourdissements ratés et des chevaux qui reprenaient conscience sur la chaîne d'abattage<sup>18</sup>.

## Nos demandes aux acteurs économiques

Nous exigeons la **stricte application du règlement (CE) 1099/2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort**. Pour ce faire, nous demandons aux acteurs économiques de redoubler de vigilance quant à leurs approvisionnements en viande de cheval dans les abattoirs français, notamment sur les points particulièrement sensibles (formation du personnel, traitement des chevaux lors du déchargement, en bouverie et lors de la mise à mort).

<sup>18</sup> <http://www.l214.com/enquetes/2015/abattoir-made-in-france/chevaux>



WELFARM - Protection mondiale des animaux de ferme  
176 avenue André Malraux - BP80242  
57006 METZ Cedex 1  
Tél. : +(33) 3 87 36 46 05  
Courriel : [courrier@welfarm.fr](mailto:courrier@welfarm.fr)

[welfarm.fr](http://welfarm.fr)